

Distr.
LIMITEE

TD/B/40(2)/SSC/L.3
28 avril 1994

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DEVELOPPEMENT
Quarantième session
Deuxième partie
Genève, 18 avril 1994
Point 5 de l'ordre du jour

Comité de session spécial

EXAMEN DES PROGRES DE L'APPLICATION DU PROGRAMME D'ACTION POUR
LES ANNEES 90 EN FAVEUR DES PAYS LES MOINS AVANCES

Projet de conclusions concertées du Comité de session spécial

Introduction

1. Conformément à la résolution 45/206 de l'Assemblée générale, le Comité de session spécial du Conseil du commerce et du développement a réalisé le quatrième examen annuel des progrès accomplis dans l'application du Programme d'action pour les années 90 en faveur des pays les moins avancés, avec pour document de référence la livraison de 1993-1994 du Rapport sur les pays les moins avancés. Les délégations ont félicité le secrétariat de la CNUCED de la grande qualité du Rapport, qui renfermait de très utiles renseignements et analyses. Le Comité a noté que c'était le seul rapport du système des Nations Unies à être exclusivement consacré à la problématique de développement des PMA, et qu'il était particulièrement utile aux gouvernements de ces pays et à leurs partenaires pour le développement. Le Comité a souligné le rôle central de la CNUCED dans les questions relatives aux PMA et, à cet égard, a rappelé que dans sa résolution 48/171, l'Assemblée générale avait

demandé à la CNUCED de prendre d'autres mesures novatrices pour fournir et mobiliser l'appui financier et technique nécessaire à la mise en oeuvre efficace du Programme d'action. Il a souligné que la communauté internationale devrait soutenir pleinement les activités pertinentes de la CNUCED. Il a également souligné que, pour que les PMA reçoivent l'attention particulière dont ils avaient besoin, les questions relatives à ce groupe de pays devraient être davantage intégrées aux travaux de la CNUCED.

2. Le Comité a eu un échange de vues informel et un débat fructueux sur l'expérience des pays concernant l'application du Programme d'action. La participation de ministres ainsi que de fonctionnaires de haut rang et d'experts des PMA et de leurs partenaires de développement aux séances informelles a beaucoup contribué à un dialogue constructif.

Résultats récents en matière de croissance

3. Le Comité a noté qu'il était encourageant de constater qu'un quart environ des pays les moins avancés avait enregistré une croissance satisfaisante, accompagnée d'une hausse de la production par habitant, au cours des premières années de la décennie. Toutefois, pour les PMA dans leur ensemble, le revenu par habitant avait diminué au cours de cette période, entraînant une détérioration des conditions de vie, en particulier dans de nombreux PMA africains. Le Comité s'est inquiété de ce que les perspectives de développement de la plupart des PMA restent sombres. Des conditions climatiques imprévisibles, des catastrophes naturelles et une situation extérieure défavorable continuaient de contribuer à la médiocrité des résultats des PMA. Des conflits politiques et des troubles civils dans certains PMA avaient de graves répercussions sur leurs perspectives de développement, et il était important de parvenir à un règlement rapide et pacifique de ces conflits.

Renforcement des capacités humaines

4. Le Comité a souligné que les investissements dans l'éducation de base, la formation et les soins de santé constituaient les fondements sur lesquels on pouvait construire une croissance et un développement durables dans les PMA. L'hémorragie de ressources humaines qualifiées déjà rares dans les PMA était préoccupante, et il était donc indispensable de prendre des mesures d'incitation efficaces pour enrayer ce phénomène. Les politiques dans les domaines de l'éducation, de la formation et des soins de santé pouvaient être encore améliorées sans que d'autres importants secteurs de dépenses en

souffrent. Il importait que les PMA accordent une plus haute priorité à la santé et à l'éducation en raison de leurs incidences sur les tendances démographiques : il existait une corrélation positive entre une amélioration du statut, de l'éducation et de la santé des femmes, d'un côté, et une diminution des taux de natalité et une amélioration de la productivité, de l'autre.

Ajustement et réformes

5. Le Comité a noté avec satisfaction qu'au cours des dernières années, la plupart des PMA avaient engagé un processus d'ajustement structurel et de vastes réformes, notamment en matière de privatisation. Ce processus ne pouvait garantir ni des résultats immédiats, ni une répartition équitable des coûts et des avantages, mais les efforts déployés par ces pays créaient un contexte dans lequel la croissance et la transformation structurelle pouvaient se renforcer mutuellement. Un financement extérieur était souvent essentiel à ce processus. Il était avéré que des réformes économiques ambitieuses et soutenues, étayées par un appui extérieur, avaient permis d'améliorer les résultats économiques d'un certain nombre de PMA. Les pays donateurs étaient invités à fournir des ressources adéquates pour l'exécution de ces programmes. Il a été souligné que les PMA devaient avoir la maîtrise de leurs programmes d'ajustement et de réforme et que ces pays ainsi que leurs partenaires pour le développement devaient se montrer résolus à persévérer dans l'exécution de ces programmes. Il a été recommandé que les programmes d'ajustement soient compatibles avec les priorités à long terme des PMA et tiennent compte d'éventuelles conséquences sociales et politiques. Ces réformes devraient également tenir compte de la diversité des conditions et des situations dans les pays considérés et être exécutées avec flexibilité.

APD et dette

6. Le Comité a noté avec une grande préoccupation que l'APD restait la première et principale source de financement extérieur des PMA. Il s'est félicité de l'accroissement de l'aide fournie par certains donateurs et a instamment prié tous les donateurs d'intensifier d'urgence leurs efforts pour atteindre les objectifs d'APD et s'acquitter des engagements souscrits dans le Programme d'action. Le Comité a estimé qu'une plus grande priorité devrait être accordée aux programmes relatifs au secteur social dans les allocations d'APD. Les pays donateurs ont été invités à ajuster à la hausse les objectifs et les engagements d'aide figurant dans le Programme d'action, de façon à

répondre pleinement aux besoins additionnels en ressources des PMA, y compris des pays ajoutés à la liste des PMA après la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés.

7. Le Comité a noté avec préoccupation que l'endettement des PMA, en particulier des PMA africains, était un grave obstacle à leur développement. Il a été pris note avec satisfaction des mesures d'annulation de la dette d'APD des PMA décidées par de nombreux pays créanciers, ainsi que des mesures améliorées prises par le Club de Paris pour alléger la dette des PMA. Il a été demandé aux pays donateurs de poursuivre dans cette voie. Ces mesures n'avaient toutefois pas été suffisantes pour les PMA très lourdement endettés. De nombreux pays ont souligné que des initiatives beaucoup plus vigoureuses étaient nécessaires pour améliorer les modalités actuelles d'allègement de la dette bilatérale publique. Le Comité s'est déclaré particulièrement préoccupé de la part croissante des obligations multilatérales dans l'encours total et le service de la dette des PMA. Les PMA, et quelques donateurs, ont demandé que les dispositifs et mécanismes d'allègement de la dette existants, y compris ceux prévus pour le service de la dette due aux institutions multilatérales, soient améliorés et leur champ d'application maintenu. A cet égard, de nombreux pays se sont félicités d'initiatives telles que la reconstitution des ressources de la FASR du FMI, précisément prévue pour alléger cet élément de la dette des PMA. Le Comité a attiré l'attention sur la dette commerciale des PMA et a demandé que des mesures supplémentaires soient prises pour l'alléger.

Commerce extérieur

8. Le Comité a noté que l'extrême faiblesse de la capacité d'exportation de la plupart des PMA continuait d'être l'un des principaux obstacles à la croissance et une source de dépendance particulière à l'égard de l'APD pour le financement, les investissements nécessaires, les importations et l'appui technique au développement. Il s'est félicité de l'adoption de politiques et de mesures de libéralisation du commerce par un nombre croissant de PMA; les difficultés rencontrées par ces pays pour élargir leurs débouchés de commerce extérieur persistaient. L'application de mesures de diversification des produits et des marchés avait été rendue difficile, principalement par le manque d'investissements, de technologie et de compétences permettant d'accroître les niveaux de production et d'efficacité. La CNUCED devrait réaliser un examen approfondi des implications et des conséquences pour

les PMA de l'Acte final du Cycle d'Uruguay et proposer des mesures pour éliminer tout déséquilibre, notamment par le biais de préférences commerciales, d'une assistance financière et de mesures d'allégement de la dette additionnelles. Les mesures spéciales et différenciées prévues pour les PMA dans l'Acte final devraient être mises en oeuvre rapidement et efficacement. La CNUCED et le Centre du commerce international, selon leurs compétences, devraient également fournir une assistance technique aux PMA pour renforcer leur capacité de mettre en oeuvre les dispositions de l'Acte final du Cycle d'Uruguay et d'exploiter les résultats des négociations. Une coopération suivie entre la CNUCED et le GATT/OMC permettrait d'intensifier la fourniture de cette assistance.
